

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

**Aménagement hydroélectrique
Hydro-Canyon Saint-Joachim
sur la rivière Sainte-Anne-du-Nord**

295

P



NP



DM53.1

Projet d'aménagement hydroélectrique sur la
rivière Sainte-Anne à Saint-Joachim

6211-09-060

**Mémoire
présenté par
Jean-Yves Nadeau**

Présenté le 11 avril 2013

INTRO ET HISTORIQUE

Bonjour monsieur le président, monsieur le commissaire,

Je me présente, mon nom est Jean-Yves Nadeau. Je demeure actuellement à Dolbeau-Mistassini, dans la MRC-Maria-Chapdelaine au Lac-St-Jean.

J'ai contribué véritablement je crois, avec d'autres personnes, et ce, depuis 2001, à faire prendre conscience positivement, à nos élus locaux de cette MRC, de l'importance de protéger les sites de chutes et rivières de grandes valeurs. En 2001, lors de la dernière vague de projets de minicentrales, la MRC-Maria-Chapdelaine a pris l'initiative de sonder ses citoyens par la mise en place d'une consultation publique tenue en octobre 2001.

Des 27 sites potentiels initialement ciblés par le ministère des Ressources Naturelles, dans notre seule MRC, 7 ont été soumis par cette MRC au processus de consultation.

Une trentaine de mémoires ont été déposés, et plus de la moitié d'entre eux l'ont été par des organismes ou entreprises du milieu. **Résultat: 97%** des mémoires se sont prononcés contre les projets de minicentrales. Contre toute attente, cet exercice a débouché sur des conclusions somme toute positives, par le développement entre autre, d'un Parc régional des Grandes-Rivières dans notre MRC*. En effet, tel que mentionné dans son rapport sur les consultations de 2001, la MRC propose «la mise en place sur les terres publiques, d'un parc régional éclaté associé aux grandes rivières du territoire et ayant pour objet entre autre, d'identifier et de mettre en valeur les aires récréatives, touristiques et de conservation ». Tout de même, tous les sites potentiels auront été rejetés par la MRC, sauf le site de la Onzième chute à Girardville, qui faisait toujours l'objet de convoitise pour le développement hydroélectrique dans le programme de petites centrales, récemment annulé faut-il le rappeler, par le présent gouvernement.

* <http://www.mrcdemaria-chapdelaine.ca/index.php?id=88>

Vous le savez, le Saguenay-Lac-St-Jean est une des régions les plus harnachées du Québec, principalement par Alcan Énergie. Malgré l'omniprésence des barrages sur nos rivières, en 2012-2013, il est de plus en plus difficile de protéger ces joyaux qui sont les rivières Mistassini, Ashuapmushuan et tout récemment, la rivière Ouiatchouan avec le très controversé barrage sur le site historique et patrimonial de Val-Jalbert. La MRC-Domaine-Du-Roy où se situe ce projet, semble avoir plus de difficulté à « écouter » et « entendre » ses citoyens. Vous savez, monsieur le président, monsieur le commissaire, depuis un an déjà que je dois me battre à chaque jour (après mon travail, jusqu'à tard le soir, les fins de semaines, écrire des lettres, préparer des rencontres et des documents, mobiliser et informer des gens etc), et tout ça bien sur, bénévolement,

pour défendre ce joyau de la région. Une des plus belles chutes dans le secteur, qui plus est, située sur un site touristique majeur et attractif de la région (le deuxième en termes d'achalandage, après le zoo sauvage de St-Félicien), soit, 100 000 visiteurs, versus, 175 000 pour le zoo.

Croyez-vous normal que plus de 250 personnes, plus activement, une cinquantaine, doivent suspendre leur vie, tasser leur famille, tout ça pour sauver nos plus beaux paysages ? Ne devrait-il pas y avoir un mécanisme fiable et indépendant, qui s'occupe de veiller à protéger, conserver, préserver ce qu'on a de plus beau au Québec? Est-ce normal qu'on soit rendu assez peu conscients au Québec, qu'on doive absolument harnacher des sites touristiques, historiques et patrimoniaux de grande valeur ? Val-Jalbert et sa rivière Ouiatchouan, le Canyon et la chute Ste-Anne sur la rivière Ste-Anne-du-Nord, deux des paysages naturels les plus exceptionnels au Québec ! Des gens de partout dans le monde se déplacent pour voir ça.

ADDENDUM

EN RÉFÉRENCE POUR LA SUITE DU TEXTE :

La méthode pour déterminer le débit écologique ou le cas échéant, le débit réservé est très bien expliqué dans le document « Résumé de la Politique de débit réservé écologique » (document DB14 déposé à cette Audiences)

Les 2 avenues possibles :

- débit réservé écologique
- + libre circulation du poisson

ou

- débit réservé minimum
- + compensation (pertes d'habitats du bief intermédiaire)
- + libre circulation du poisson

LA CRÉDIBILITÉ DES ÉTUDES D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL VS LE DÉBIT ÉCOLOGIQUE?

Dans le cas de Val-Jalbert, par exemple, une même firme a réalisé l'étude d'impact environnemental et obtenu, par la suite, des contrats pour faire les plans et devis du projet (à hauteur de 800 000\$). On peut difficilement prétendre qu'il n'y a pas là un conflit d'intérêt flagrant. Autant dans le dossier de Val-Jalbert, que dans celui du Canyon et de la chute Ste-Anne, on constate que les études d'impact environnemental sont biaisées, en partant. Le résultat, on le devine, doit être positif et la firme doit s'arranger pour tricoter un texte favorable au projet. Que dire de la fameuse « Politique des débits réservés » du MDDEFP. Dans l'étude d'impact, on énumère, pendant deux cent pages, dans les moindres détails, les impacts sur la faune, les espèces de poissons rencontrés, leur nombre, leurs habitats, les débits de la rivière à chaque jour de l'année et un paquet d'autres détails, mais, faut bien l'admettre, messieurs, le seul objectif des promoteurs via le mandat donné à une firme pour réaliser

cette étude, c'est de faire beaucoup de profits, donc, de réaliser le projet. Alors, « exit » les poissons, « exit » les grenouilles et « exit » les humains.

C'est ainsi pour Val-Jalbert et je constate aussi la même chose dans le projet d'Hydro-Canyon : Le débit écologique suggéré par le MDDEFP empêche la rentabilité ? Ce n'est pas très grave. On peut faire des mesures de compensation et, comme par magie, ça nous dispense de préserver un débit écologique... Drôle de « Politique des débits réservés », n'est-ce pas ?

Le projet Hydro-Canyon, c'est une copie de Val-Jalbert : le débit écologique calculé pour la survie des poissons dans le bief intermédiaire est de $5 \text{ m}^3/\text{s}$ (selon la méthode la plus sévère, la « 7Q2 »). Rentabilité oblige, le promoteur laissera $0.8 \text{ m}^3/\text{s}$, pardon $0.4 \text{ m}^3/\text{s}$ (ce chiffre là a changé aussi depuis le début du projet initial) soit, 82 fois moins que le débit moyen annuel de $33 \text{ m}^3/\text{s}$. Mais encore pire, le débit réservé en dehors des heures d'ouverture en saison, le fameux $0.4 \text{ m}^3/\text{s}$, soit 8% du débit écologique suggéré ($5 \text{ m}^3/\text{s}$) par le ministère de l'Environnement. Mais encore pire que pire, le débit écologique pour le reste de l'année en dehors de la saison touristique et l'hiver, ne sera pas de $0.8 \text{ m}^3/\text{s}$ comme initialement prévu (même si je trouve cette valeur déjà ridiculement basse) mais plutôt de $0.25 \text{ m}^3/\text{s}$... pour des raisons de R-E-N-T-A-B-I-L-I-T-É... OUF... Mais encore là, ce n'est pas trop grave, semble-t-il, car si le débit écologique ne peut pas être respecté, bien, je l'ai déjà mentionné, on peut faire des mesures de compensations...

ADDENDUM

Pour ce qui est de la condition à respecter autant en débit écologique ou réservé, c'est-à-dire, la libre circulation des poissons dans le bief intermédiaire, dans le cas de St-Joachim, le promoteur projette de couler du béton dans la rivière pour faire des seuils artificiels, ce qui remonterait le niveau d'eau.

Dans le cas de Val-Jalbert, faute d'un débit suffisant, et comme la pente du bief est plus prononcée, il n'y a pas moyen de monter le niveau de l'eau par du béton, alors, le promoteur (via la firme qui a fait l'étude d'impact) , sans même avoir fait de relevé de la faune ichtyenne du bief intermédiaire, suggère que la qualité de l'habitat et la présence du poisson sont négligeables. Et cela, malgré les différents témoignages de citoyens utilisateurs, qui confirment la présence abondante de l'omble de fontaine dans ce secteur. Cette entourloupette passe inaperçue aux Audiences du BAPE d'avril 2012 et aux analyses pointues du ministère de l'Environnement (MDDEFP).

LE DÉBIT ESTHÉTIQUE PLUS DE 3 FOIS MOINS IMPORTANT

Le débit réservé esthétique pour la rivière Ste-Anne-du-Nord a été établi à 10 m³/s, même si le débit moyen annuel est de 33 m³/s. Le promoteur a même eu une bonne idée : celle de bétonner les différents paliers « les échancrures » du cours d'eau pour maintenir le niveau des eaux dans le bief intermédiaire, même à faible débit !

Personnellement, je trouve ça inconcevable, au Québec, en 2013, comme je disais précédemment, non seulement d'en être rendu assez bas pour s'attaquer aux sites touristiques d'importance comme Val-Jalbert et le Canyon et la chute Ste-Anne, mais aussi inconcevable de couler du béton dans des cours d'eau.

POURQUOI CES PETITS BARRAGES ?

Normalement, on construit des barrages hydroélectriques quand on a besoin d'électricité ! Est-on en mode survie au niveau énergétique ? NON ! A-t-on actuellement des acheteurs pour des kilowatts à 10 ou 11 cents ? NON ! Vous le savez, messieurs, les grands gagnants sont les firmes d'ingénieurs et les banques qui ont les deux mains dans le plat. Car dans le cas des banques, il ne faut pas oublier que le financement représente la majeure partie des coûts du projet pendant 20 ans. Pour aller chercher quelques millions par année, ce sont tous les québécois qui devront payer en plus sur leurs factures d'électricité. L'analyste en énergie, M. Jean-François Blain parle de 5% de plus, sur chacune de nos factures à chaque année, pour acheter 500M\$ d'électricité de ces petites centrales, dont on n'a pas besoin. A chaque année, messieurs, 500 M\$ pour acheter de l'électricité dont on n'a pas besoin !

L'hydroélectricité est une énergie des plus propres, il va sans dire, mais actuellement, Hydro-Québec possède une puissance installée de l'ordre de 40 000 MW, soit plus du double des besoins actuels sur une base annuelle. L'électrification des transports, même si je ne crois pas que c'est pour demain, aurait déjà, selon les spécialistes, toute la marge de manœuvre voulue dans les surplus actuels et encore bien plus.

Certains disent que les réservoirs d'Hydro peuvent accumuler l'énergie en surplus créée par toutes ces petites centrales, toutefois, la triste réalité c'est que la capacité de stockage se limite à quelques mois seulement. Selon le site d'Hydro-Québec, si les grands réservoirs étaient vides, cela prendrait une année complète pour les remplir même si on n'y laissait pas sortir une seule goutte d'eau. Donc selon ces informations, la capacité de « conserver » l'énergie est une utopie en soit, car en situation de surplus, quand les réservoirs sont pleins, ils sont pleins....

QUE DIRE DU POTENTIEL TOURISTIQUE ?

Comme Val-Jalbert, le site du Canyon a un énorme potentiel, en toute saison : ajout d'hébergement, chalets, camping, développement de sentiers, développement touristique hivernal, tout reste à faire au Canyon Ste-Anne, situé à 30 minutes du Vieux Québec. Imaginez le potentiel, c'est incroyable ! Si on attire 100 000 visiteurs à Val-Jalbert, dans une région éloignée, imaginez le Canyon Ste-Anne, à 30 minutes de l'une des plus belles villes au monde ; l'une des plus visitées au Canada ! Y mettre un barrage, c'est mettre un terme à son expansion, voire même, causer une diminution de son achalandage et risquer même sa survie. Le Canyon et la Chute Ste-Anne doivent rester naturels.

A-T-ON UNE GESTION EFFICIENTE DES FONDS PUBLICS ?

Cette semaine, je voyais des annonces de coupures de 8M\$ dans les services de santé pour la seule région du Saguenay-Lac-St-Jean. On reprend d'une main alors que de l'autre main, on donne sans discernement, 4 à 5 M\$ d'argent public pour générer 1 M\$ de profit net. Les barrages ont priorité sur la santé publique. Je ne suis pas seul à trouver ça complètement pathétique, quand on sait que ces projets enrichissent qui au juste ? Les banques et les firmes de génie conseil comme BPR DESSAU, AXOR (des noms bien connus dans les médias ces temps-ci).

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

« Le gouvernement le plus vert de l'histoire du Québec » a le devoir « URGENT » d'effectuer ce virage vert que tous les québécois attendent. Les instances politiques régionales peinent à suivre les aspirations environnementales du peuple. La régionalisation des ressources naturelles à court terme, ne ferait qu'empirer les choses. Une vaste campagne d'éducation des élus locaux quant au développement durable doit être priorisée sans délai.

Je demande donc à la ministre des Ressources Naturelles, madame Martine Ouellet, de sceller définitivement le sort du programme des petites centrales avant qu'il ne soit réactivé par un futur (peut-être pas si lointain) gouvernement Libéral.

Ce programme déchire les populations des petites municipalités partout au Québec, en plus de coûter une fortune aux citoyens et de détruire nos plus beaux paysages naturels.

Le gouvernement québécois doit, je le répète, - en urgence-, dresser une liste des sites à protéger dans toutes les régions du Québec, les assujettir d'une protection permanente et inviolable au niveau du paysage naturel ou quelconque mécanisme équivalent. On ne veut plus revivre le Syndrome de Trois-Pistoles où le même projet de centrale est revenu et a dû être combattu 4 fois !

L'échec de la sauvegarde du paysage naturel exceptionnel de Val-Jalbert démontre bien le dérapage des mécanismes de consultations utilisés dans plusieurs de ces projets : pré consultations, Audiences Publiques etc... alors qu'une MRC s'infiltrait petit à petit par la représentation de ses membres dans nombre d'organismes environnementaux ou de préservation du patrimoine, tel la Corporation du Parc Régional de Val-Jalbert, l'Organisme du Bassin Versant du Lac-St-Jean, le Comité de Gestion de la Rivière Ouiatchouan, pour ne nommer que ceux-là. Quand les instances gouvernementales fédérales et provinciales cautionnent (peut-être sans le savoir je dois dire) la construction d'un très long chemin d'accès vers un futur site de barrage à même les fonds publics d'un projet de préservation et de conservation de site patrimonial en 2009, alors là, on constate en 2013, que quoiqu'on fasse, tout a été « arrangé avec le gars des vues » depuis plusieurs années, et que le petit peuple, n'a malheureusement de valeur aux yeux des élus, que ses impôts et ses taxes.

Monsieur le président, monsieur le commissaire, on nous dit souvent, nous, les opposants au projet de Val-Jalbert, qu'on a causé l'arrêt du programme de petites centrales au Québec. Si c'est le cas, alors tant mieux. Alors je souhaite juste que notre présence ici au BAPE de St-Joachim, complète notre mission et mette un terme final et définitif à ce programme stupide et dépassé, qui divise nos populations, ruine l'économie et détruit l'environnement et que le projet sur la rivière Ouiatchouan soit également stoppé.

Car, le développement durable, un juste équilibre entre l'économie, le social et l'environnement, c'est bien votre cheval de bataille à vous, messieurs, président et commissaire, à vous tous, personnel du BAPE et du ministère de l'Environnement (MDDEFP), bref une valeur chère aux Québécois !

ADDENDUM

J'ai voulu aussi vous remercier monsieur le président et monsieur le commissaire, pour vos questions pertinentes posées lors de la séance spéciale du 27 mars dernier, dont j'ai lu la transcription (document DT4-ligne 860). Une réponse de M.Gourdeau m'a vraiment informé sur un point très important de notre propre dossier. Votre discussion tournait autour des intentions du MRN de ne pas céder les forces hydrauliques en regard du projet d'Hydro-Canyon ici, à la Chute Ste-Anne. À une de vos questions au sujet du contrat d'achat d'électricité avec Hydro-Québec, M.Gourdeau affirmait et je cite : « Le contrat prévoit aussi une clause comme quoi la

Société [Hydro-Canyon] doit réussir à obtenir toutes les autorisations nécessaires, avant de commencer à lui vendre de l'électricité. Donc bien sûr, tant qu'on n'a pas les autorisations, les droits hydrauliques, les permis environnementaux, on peut pas procéder, non seulement à la construction, même si on le faisait de façon illégale, bien sûr Hydro-Québec n'achèterait pas l'électricité, parce que le contrat prévoit ça. »

C'est un point très pertinent à connaître pour tous les projets de minicentrales en construction ou en opération au Québec. Cette affirmation de M.Gourdeau nous a tous fait sursauter, car actuellement, aussi invraisemblable que cela puisse paraître, la construction du barrage à Val-Jalbert est bel et bien débutée depuis plus de 2 mois (en mode accéléré, selon certains témoins), avec l'excavation, dynamitage, coulage de fondations de la centrale etc.. De savoir que tous ces gens savaient... de l'intérieur, qu'ils ne respectaient pas la loi, a choqué les opposants au plus haut point. Ils se sont sentis trahis encore une fois.

M. Gourdeau disait vrai.

D'abord mentionnons le contrat type d'achat d'électricité entre un fournisseur (ici l'exploitant d'une centrale hydroélectrique) et Hydro-Québec, et je cite: « le fournisseur doit obtenir et maintenir en vigueur tous les permis et autorisations requis par les lois et règlements en vigueur au Québec, pour la construction et l'exploitation de la centrale (...).

EN ce qui a trait au programme d'Octroi des Forces Hydrauliques du MRN, il est clairement indiqué que toutes les autorisations environnementales doivent être obtenues avant la dernière étape, soit la signature du contrat de location des forces hydrauliques. Tel que mentionné dans ce document : « Lorsque le bail est signé [l'Octroi des Forces Hydrauliques], le promoteur devient alors preneur, dispose de tous les documents et de toutes les autorisations exigés pour procéder à la construction et à l'exploitation de la centrale. »

Mardi dernier le 9 avril, je me suis présenté en tant que citoyen à la Séance de la MRC-Domaine-Du-Roy. Je les ai informés qu'ils n'avaient (en tant que promoteur du projet), pas toutes les autorisations environnementales requises (ils ont confirmé en avoir seulement 3 sur 8). Ils n'ont évidemment pas non-plus les Forces Hydrauliques. Donc forcément, le promoteur du projet de Val-Jalbert opère de façon illégale au moment où on se parle.

La cerise sur le sundae ; nous avons appris récemment que 3 centrales au Québec produisent de l'électricité depuis des années sans avoir encore conclu d'entente avec le MRN et sans bénéficier du décret d'autorisation requis par la loi. Il s'agit des centrales Ayers 1 et 2 et la centrale Minashtuk situé à Dolbeau-Mistassini au Lac-St-Jean.

<http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/342519/debut-des-negos-avec-les-minicentrales>

Il va sans dire, monsieur le président, vous en conviendrez, que ce sont beaucoup d'irrégularités dans ce seul dossier de minicentrales. C'est plus que déplorable, particulièrement dans le contexte actuel au Québec où l'éthique est mise à rude épreuve.

Nous espérons que M. Sylvain Gaudreault, ministre des Affaires Municipales applique rapidement sa nouvelle loi tel qu'annoncé cette semaine en lien avec le projet de l'échangeur Turcot, et je cite sa page Facebook : « grâce à notre loi-1 sur l'intégrité en matière de contrats publics, nous nous assurons que les acteurs du projet fassent preuve de probité, de transparence et que les travaux soient réalisés en respect de règles éthiques strictes. » -fin de la citation.

Ce serait une belle opportunité pour lui de déposer le rapport sur les 4 plaintes majeures qui tardent à être diffusées sur des irrégularités commise pour l'octroi de certains contrats publics pour le projet de la Ouiatchouan, et de traiter sans délai, la 5^{ième} plainte déposée ce lundi au MAMROT concernant les travaux illégaux qui ont cours sur le site de Val-Jalbert malgré toutes les autorisations manquantes (CA environnementaux, Octroi de Forces Hydrauliques) tel que mentionné précédemment.

<http://fondationrivers.org/wordpress/uploads/2013/04/2013-04-08-FR-Plainte-no-5-au-MAMROT-ref-non->

EN CONCLUSION :

D'abord, évidemment, le gouvernement doit démontrer son sérieux dans sa démarche de redonner au Québec, une image de fierté à tous les québécois en matière d'intégrité, d'éthique et de respect des règles et lois quant aux travaux publics, particulièrement. Le programme de petites centrales a grandement contribué au dérapage qu'on connaît aujourd'hui. À l'image du modèle suédois, les fautifs doivent être punis sévèrement.

Le Québec doit quitter son stade de colonisateur, particulièrement présent dans les régions éloignées, et établir les axes d'un réel développement durable qui tiendra compte des générations futures, mais aussi des générations en place. Au Lac-St-Jean, 61% de la population demande l'arrêt temporaire ou permanent du projet de barrage à Val-Jalbert. Les élus de notre région vont même jusqu'à dénigrer publiquement les opposants, tellement ils n'ont plus d'arguments pour justifier le projet.

Des dizaines de lettres ont été adressées par les opposants aux différents ministères, MDDEFP, MRN, MCCQ, Tourisme, MAMROT, même à la Première Ministre, etc. Mais, toujours la même réponse polie quand il y en a une : votre lettre recevra l'attention qu'elle mérite... Monsieur le président, monsieur le commissaire, nous n'avons reçu aucune réponse digne de ce nom depuis un an. Combien d'années encore les instances gouvernementales ignoreront-elles le peuple qui les porte au pouvoir, le peuple qui les paie ? Combien d'années encore la MRC Domaine-du-Roy, propriétaire du site de Val-Jalbert, ignorera-t-elle ses concitoyens, les empêcheront-ils d'accéder à l'année sur le site qui leur appartient pourtant?

Depuis que la MRC en est propriétaire, jamais le site n'a été si peu accessible aux citoyens. Je vous le dis, citoyens de Saint-Joachim, citoyens de la région de Québec, vous devez devenir propriétaires de ce site-là, le protéger en vertu d'un statut particulier d'aire protégée, ou de protection de paysage culturel. Il est encore temps, il est toujours temps de ramener le gros bon sens. Nous, batailleurs acharnés pour la sauvegarde de la rivière Ouiatchouan et de sa chute, appuieront toute demande de protection du site du Canyon Ste-Anne pour le bienfait de toute une population et de ses visiteurs.

C'est sur ce point, que se termine mon mémoire,
En espérant qu'il recevra toute l'attention qu'il mérite...

Monsieur le président, monsieur le commissaire,

Merci de votre attention et bonne fin de journée.

Jean-Yves Nadeau, Dolbeau-Mistassini